



SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 27 janvier 2016 en séance en publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 2 février 2016, à 19h sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

Mme ROBERT a été désignée en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GLANDUS, Mme RAHMAOUI, Mme ROZETTE, adjointes, M. LAFOND, Mme CHAMPION-GAUTHIER, M. GALATEAU, Mme ARAUJO DA COSTA, Mme JULIEN, M. RODET, Mme BEAUBATIE, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom, respectivement à M. LOMBERTIE, M. UHLEN, Mme GENTIL, M. GÉRARD, M. JALBY, M. LEONIE, Mme MAUGUIEN-SICARD, M. MERCIER, Mme BARRUCHE, M. DESTRUHAUT.

M. AMROUCHE, absent, n'avait pas donné pouvoir.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
24 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne :

- les modalités tarifaires, et notamment la fixation des tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2016 :
 - location des salles, matériels et prestations techniques gérés par la Direction de la Culture et du Patrimoine – Centres culturels municipaux,
 - location des salles gérées par le service Elections – Pièces d’Identité et Attestations,
 - location de la salle Augustorium,
 - location de plantes vertes auprès de la Direction des espaces verts,
 - analyses réalisées par le Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges,
 - prestations de transport de marchandises et de voyageurs assurées par le service du parc automobile,
 - fournitures et prestations du service funéraire municipal,
 - redevance d’eau potable,
 - contrôle des installations privatives de prélèvements, récupération et distribution d’eau,
 - modalités de facturation des réparations de conduites et de branchements détériorés lors de travaux effectués pour le compte de tiers,
 - fourniture d’eau potable aux communes de Saint-Junien, Rochechouart et au syndicat Vienne/Briance/Gorre via les canalisations du SYTEPOL,
 - branchements au réseau public d’eau potable,
 - sanitaires publics,
 - remboursement des prestations de service, frais de personnel et emprunt de matériel auprès de la Direction Architecture et Bâtiments,
- la réalisation d’emprunts,
- la conclusion de marchés à procédure adaptée,
- la mise à disposition de locaux et terrains,
- les régies,
- le versement de frais et honoraires,
- une action en justice.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Un document préparatoire a été établi, reprenant les éléments suivants ayant trait aux orientations budgétaires 2016 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Limoges, qui doivent être soumises au débat en séance du Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget Principal :

Depuis 2014, la contribution de la Ville de Limoges à la réduction du déficit public national se traduit par une réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2016, la DGF devrait ainsi diminuer de 3 millions d'euros pour s'établir à 26,9 millions d'euros.

Le produit de la fiscalité directe devrait augmenter de 900 000 € par rapport au Budget Primitif 2015, grâce à un taux d'actualisation forfaitaire des bases de 1 %. Cependant, par rapport au réalisé de l'année 2015, le produit fiscal devrait stagner en raison notamment des exonérations supplémentaires de bases de foncier bâti liées au nouveau zonage des quartiers prioritaires de la Ville. Le produit de la fiscalité directe, à taux constants, est évalué à 75,7 millions d'euros.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal s'est élevé à 1,7 million d'euros pour la Ville en 2015. Même si le Projet de Loi de Finances 2016 garantit 90 % du montant 2015, par prudence une prévision à hauteur de 1,3 million d'euros a été réalisée.

Enfin, les recettes liées à de nouvelles tarifications (Parc Churchill, BFM, Musée des Beaux-arts, Musée de la Résistance, Conservatoire) sont estimées à hauteur de 500 000 euros.

En synthèse, les recettes de fonctionnement devraient être de 166,2 millions d'euros, soit 1 % de moins qu'au Budget Primitif 2015.

Face à la contraction des recettes, la Ville doit s'engager à maintenir sa capacité d'autofinancement afin de financer ses investissements et rembourser ses emprunts.

Il importe donc de rationaliser la gestion communale afin de réduire fortement les dépenses de fonctionnement sans augmenter la pression fiscale.

C'est pourquoi, la Ville a engagé, dès l'an dernier, une démarche d'optimisation du fonctionnement qui a permis d'augmenter les recettes propres et de commencer à réduire les dépenses de fonctionnement (- 2,6 millions d'euros sur les achats).

Pour 2016, l'objectif est de dégager un autofinancement de 10 millions d'euros minimum.

En matière de ressources humaines, l'objectif pour 2016 reste le même qu'en 2015 : limiter l'évolution de la masse salariale à + 2,2 %. Les recrutements prévus pour la Police Municipale et sur les fonctions de pilotage se feront donc à effectifs constants, sur la base d'un redéploiement des postes budgétaires.

Les dépenses liées à la masse salariale et les charges financières (notamment les intérêts d'emprunt) constituant des dépenses obligatoires, les marges de manœuvre concernent donc principalement les dépenses de gestion.

En 2016, l'effort devra donc porter de nouveau sur les dépenses de gestion à hauteur de 4,5 millions d'euros supplémentaires.

En matière d'investissement, la programmation pluriannuelle des investissements initiée en 2015 permet de maîtriser plus fortement les besoins de recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissement, hors emprunt nouveau et sans intégrer l'opération Grand Stade, devraient progresser de 1,4 million d'euros en 2016.

En parallèle, il apparaît clairement, à la lecture des taux de réalisation de la section d'investissement des dernières années, que les dépenses d'équipement réalisables par la Ville sont de l'ordre de 30 millions d'euros.

Le besoin de recourir à l'emprunt serait donc de 25 millions d'euros.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette de la Ville est de 124,4 millions d'euros.

Ainsi les ambitions de la municipalité se traduisent en 2016 par les objectifs suivants :

- ne pas augmenter la pression fiscale et optimiser les recettes d'exploitation par une refonte des services facturés à l'utilisateur,
- réduire les dépenses de fonctionnement pour garantir la capacité d'autofinancement,
- préserver l'emploi public tout en maintenant l'évolution de la masse salariale dans son augmentation « mécanique » de 2,2 %,
- ajuster les dépenses d'investissement à la capacité de réalisation de 30 millions d'euros par an de dépenses d'équipement afin de limiter le recours à l'emprunt.

Budgets annexes :

Concernant le Budget de l'Eau, 6,6 millions d'euros d'investissement sont prévus (vidange du barrage du Mazeaud, travaux sur les équipements de production d'eau potable, remplacement de véhicules anciens) ne nécessitant par le recours à un emprunt nouveau en raison de la revalorisation des tarifs.

Pour les budgets des Pompes funèbres et du Crématorium, l'année 2015 s'est caractérisée par une augmentation du nombre de décès liée, notamment, à l'épidémie de grippe et aux fortes chaleurs estivales. Aussi, les prévisions budgétaires 2016 seront établies sur base d'une activité identique à celle de 2014. En matière d'investissement, ce sont principalement des acquisitions de matériels qui sont programmées et aucun emprunt n'est envisagé.

Les orientations pour 2016 du budget du Laboratoire régional de contrôle des eaux prennent en compte le renouvellement du marché des analyses du contrôle sanitaire, qui devrait permettre une augmentation du volume d'activité de 15 %. Les dépenses d'investissement seront essentiellement consacrées au remplacement de matériel d'analyses. Les ressources propres n'étant pas suffisantes pour en assurer le financement, un recours à l'emprunt sera nécessaire.

Concernant le budget du Golf, la révision du prix des abonnements permet d'envisager un maintien des recettes attendues en 2016 au niveau des prévisions de 2015. Les besoins en équipements nouveaux sont de l'ordre de 119 000 €. Un recours à l'emprunt sera nécessaire.

Le Conseil municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2016 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'Eau, des Pompes funèbres, du Crématorium, du Laboratoire régional de contrôle des eaux et du Golf municipal de Saint-Lazare.

**PERSONNEL COMMUNAL - RÉGIME INDEMNITAIRE -
ORGANISATION DE L'ASTREINTE DE LA POLICE MUNICIPALE -
MARCHÉS PUBLICS - ATTRIBUTION - AVENANTS -
GROUPEMENTS DE COMMANDES**

**PERSONNEL COMMUNAL - RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX
AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en place, à compter du 1^{er} mars 2016, de l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats pour les agents relevant du cadre d'emplois des directeurs d'établissement d'enseignement artistique, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
- abroge la délibération du 30 mai 2002 fixant le régime indemnitaire applicable aux agents relevant de ce cadre d'emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION SÉCURITÉ - PRÉVENTION - MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE
DE SÉCURITÉ AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil municipal, suite à l'avis du Comité Technique réuni le 29 janvier 2016 :

- donne son accord à la mise en place, à compter du 1^{er} mars 2016, d'une astreinte de sécurité au sein de la Direction sécurité-prévention, pour le personnel d'encadrement de la Police municipale,
- approuve les modalités relatives à la compensation de cette astreinte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MAINTENANCE DE PROGICIELS SEDIT MARIANNE ET PRESTATIONS
ASSOCIÉES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ NÉGOCIÉ**

A l'issue d'une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 janvier 2016, a attribué un marché négocié à bons de commande à la société BERGER-LEVRAULT, pour la réalisation de prestations de maintenance des progiciels de gestion des ressources humaines SEDIT MARIANNE.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2016, renouvelable deux fois et des montants annuels minimum de 20 000 € H.T. et maximum de 85 000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANTS N° 1 AUX MARCHÉS DE "FOURNITURE D'ARTICLES
D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES COMMUNES D'AUREIL,
DE BOISSEUIL, ISLE, LE PALAIS-SUR-VIENNE, LE VIGEN, RILHAC-RANCON,
SAINT-GENCE, SAINT-JUST-LE-MARTEL, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET
VEYRAC" - LOTS 7, 8, 11, 15, 16 ET 33**

La société Vêtements Monteil / SARL Les Deux Habits est titulaire de marchés à bons de commande concernant la fourniture d'articles d'habillement pour la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes d'Aureil, Boisseuil, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants n°1 auxdits marchés, actualisant les coordonnées bancaires de la société précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS DE "FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT
FERROVIAIRE ET AÉRIEN ET ACQUISITION DE PRESTATIONS
HÔTELIÈRES" - LOT 1 : ACQUISITION DE TITRES DE TRANSPORT
FERROVIAIRE - LOT 2 : ACQUISITION DE TITRES DE TRANSPORT AÉRIEN**

A l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé en plusieurs lots, la Ville, en groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a conclu deux marchés à bons de commande, sans montants minimum ni maximum, avec la société FRAM AGENCE SA pour l'acquisition de titres de transport ferroviaire et aérien.

La société FRAM AGENCES SA ayant été reprise par la société FRAM, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société FRAM, des avenants n°1 aux marchés susvisés, prenant en compte la nouvelle dénomination sociale de leur titulaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICE D'AGENCE DE VOYAGE RELATIF AUX TRANSPORTS
FERROVIAIRES AÉRIENS ET PRESTATIONS HÔTELIÈRES - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES
ECOLES ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de service d'agences de voyages relatif aux transports ferroviaires et aériens et à l'acquisition de prestations hôtelières.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure allotie lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des marchés seront conclus, sans montants minimum ni maximum, pour une durée d'un an à compter du 28 juillet 2016, renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'UN PROGICIEL DE GESTION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ ET LA VILLE DE LIMOGES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'acquisition d'un progiciel de gestion de santé et sécurité au travail.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification.

Chaque membre du groupement gèrera le suivi de l'exécution technique et comptable de la partie du marché le concernant, sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA
CAISSE DES ECOLES ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et l'Opéra de Limoges pour la fourniture d'équipements de protection individuelle.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure allotie, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des accords-cadres seront conclus, sans montants minimum ni maximum, pour une période de deux ans et seront reconductibles deux fois par périodes d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MAINTENANCE DU LOGICIEL ASTRE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ ET LA VILLE DE LIMOGES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la maintenance du logiciel Astre.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché négocié sera conclu avec la société GFI Informatique, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondants à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOUR DE FRANCE 2016 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ NÉGOCIÉ

La Ville de Limoges accueillera, en 2016, le Tour de France cycliste, spectacle sportif gratuit pour les spectateurs et dont les retombées médiatiques et économiques sont, pour les villes-étapes, considérables.

Limoges sera ainsi ville-arrivée de la quatrième étape au départ de Saumur le 5 juillet 2016 et ville-départ de la cinquième étape qui mènera le peloton au Lioran le 6 juillet 2016.

La Ville organisera, également, la fête du Tour le 4 juin prochain, en partenariat avec le mouvement sportif local.

Le Conseil municipal :

- suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 14 janvier 2016, autorise le Maire à signer le marché négocié à intervenir dans ce cadre avec la société Amaury Sport Organisation, spécialisée dans l'organisation, le conseil et l'exploitation d'épreuves et manifestations sportives de haut niveau, pour un montant global et forfaitaire de 175 000 € H.T.,
- autorise le Maire à signer toutes conventions nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

Comme pour d'autres événements sportifs internationaux, la Ville de Limoges sollicitera le soutien des autres collectivités territoriales pour le financement de cet événement international qui participera à la mise en valeur de l'agglomération, du département et de la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉFINITION D'UN CADRE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'HABITAT

Au 1^{er} janvier 2016, Limoges compte environ 137 473 habitants, soit un différentiel de 1127 habitants par rapport au comptage arrêté au 1^{er} janvier 2015 à 138 600 habitants. Sur les 5 dernières années, la ville enregistre ainsi une diminution de population de l'ordre d'environ 5 000 habitants.

Cette perte de population, si elle peut s'expliquer par plusieurs phénomènes dont, notamment, le départ de l'armée, apparaît surtout liée à un déficit de l'attractivité de l'offre de logements et notamment de l'offre de logements neufs.

Ainsi, alors que les communes de la première couronne continuent à construire des logements neufs, Limoges est, depuis plusieurs années, en deçà du niveau nécessaire au maintien de sa population à son niveau actuel. Ce sont, en effet, environ 250 logements qui sont produits chaque année alors que 400 seraient nécessaires pour le maintien de la population.

La Ville de Limoges concentre également 85% du parc de logements locatifs sociaux de l'agglomération avec un taux d'environ 28% des résidences principales. Conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la production de logements locatifs sociaux, dont ceux destinés aux populations les plus fragiles, se poursuit sur le territoire communal, à hauteur d'environ 90 logements par an, alors que les communes de la première couronne, pour la plupart, n'atteignent pas les objectifs qui leurs sont assignés par l'Etat pour rattraper le seuil des 20 % de logements sociaux.

Dans un contexte de crise, l'ensemble de ces éléments amène à une forme de spécialisation du territoire communal dans l'accueil d'une forte proportion des populations les plus précaires du territoire de l'agglomération.

Aussi, dans la perspective de l'établissement par Limoges Métropole d'un nouveau Programme Local de l'Habitat et d'un nouveau protocole de rénovation urbaine, il apparaît nécessaire d'établir de nouvelles orientations municipales en matière d'habitat, visant à redonner une attractivité résidentielle au territoire communal en valorisant ses atouts et à rééquilibrer l'offre de logements au sein de ses quartiers pour favoriser une plus grande mixité. Afin d'agir de façon différenciée selon les contextes des quartiers composant la ville, il apparaît, de plus, souhaitable de décliner les orientations générales en la matière à l'échelle du quartier.

Le Conseil municipal :

- approuve, en conséquence, le projet de politique générale de l'habitat qui lui est proposé, à mettre en œuvre sur le territoire communal selon les modalités suivantes :
 - décliner les orientations en matière d'habitat sur des quartiers à vivre,
 - mobiliser du foncier pour développer une nouvelle offre de logements répondant aux besoins des familles et notamment des accédants à la propriété,

- agir sur la typologie du parc de logements à construire afin de permettre le retour des familles en centre-ville tout en répondant au vieillissement de la population et à la réduction de la taille des ménages,
 - tendre vers un taux de logements locatifs sociaux de 25% à l'échelle communale à l'horizon de 10 ans,
 - engager, en lien avec les bailleurs sociaux et l'agglomération, un programme de rénovation urbaine ambitieuse, y compris sur les quartiers non retenus comme prioritaires par l'ANRU,
 - rééquilibrer l'offre de logements locatifs sociaux sur le territoire en mobilisant les bailleurs sociaux dans une dynamique de reconquête du tissu urbain déjà constitué et en privilégiant les secteurs faiblement pourvus,
 - cibler une action forte sur les quartiers Carnot et centre-ville identifiés comme secteurs sensibles, par le levier du renouvellement urbain en développant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- autorise le Maire à lancer les procédures nécessaires à son bon déroulement et à signer les conventions afférentes.

ADOPTÉ

N'a pas participé au vote :

Mme Sandrine ROTZLER

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

M. Frédéric CHALANGEAS

**POLITIQUE DE LA VILLE - PRU VAL DE L'AURENCE - AVENANT
AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - BAILLEURS SOCIAUX -
CONVENTION D'ÉCHANGES DE DONNÉES - CONTRAT DE VILLE -
ACOMPTES AUX PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2016**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE -
RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS - AVENANT
AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la SELI pour la réalisation d'équipements publics et l'aménagement d'espaces extérieurs dans le quartier du Val de l'Aurence.

La SELI, mandataire de la Ville, a signé un marché avec le groupement SATIVA PAYSAGE / Infra Services, lui confiant, pour un montant de 151 985 € H.T., la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces extérieurs, comprenant la création d'une voirie de desserte et l'aménagement d'un parvis et de parkings pour les équipements publics nouvellement créés, ainsi que la résidentialisation des pieds d'immeubles adjacents, pour les sécuriser et permettre d'avoir des zones résidentielles propres.

A l'issue du travail fourni par ce groupement et dans le cadre de la concertation menée avec les habitants du quartier, il est apparu opportun d'étendre le champs d'intervention de ce prestataire, pour un montant supplémentaire de 3 300 € H.T., à l'étude de la liaison entre le quartier et le parc du Mas Jambost et aux aménagements pouvant être effectués en vue d'améliorer l'ouverture du quartier sur le parc.

Le Conseil municipal :

- conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières du contrat de mandat, autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer l'avenant à intervenir à cet effet au marché de maîtrise d'œuvre susvisé,
- autorise le mandataire à signer tous actes susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce marché.

ADOPTÉ

N'ont pas participé au vote :

M. Pierre COINAUD

Mme Sandrine ROTZLER

CONVENTION D'ÉCHANGES DE DONNÉES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LES PRINCIPAUX ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX

La Ville de Limoges a fait de l'observation du territoire un enjeu majeur, notamment en tant qu'outil d'analyse des évolutions socio-économiques et démographiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Consciente de l'intérêt de cette démarche, qui permet une meilleure compréhension de l'évolution des territoires et de leurs problématiques, la Ville souhaite ainsi mettre en place un partenariat avec les principaux organismes de logements sociaux présents sur son territoire, afin d'obtenir un état détaillé de l'occupation de son parc social et des éléments de son évolution.

Lors de l'élaboration du Plan Stratégique Local, les partenaires se sont, en effet, accordés sur le fait que les pratiques de gestion concernant l'occupation du parc social pouvaient accroître les difficultés enregistrées du fait, notamment, de la concentration des populations les plus fragiles.

Comme proposé dans le cadre de ce document stratégique, qui a défini l'articulation des responsabilités entre les services de l'Etat, l'établissement public de coopération intercommunale et la commune, la Ville de Limoges entend participer pleinement à l'élaboration d'une stratégie intercommunale de gestion de l'occupation du parc social et souhaite également définir un cadre pour la gestion de son contingent.

Pour ce faire, la Ville envisage donc de conclure avec les principaux bailleurs sociaux présents sur son territoire (Limoges Habitat, le Nouveau Logis, SCALIS et Dom'Aulim), des conventions d'échanges de données, dont les signataires s'accorderont sur la finalité et le contenu de cette démarche ainsi que sur les modalités de fourniture et d'exploitation des informations recueillies.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces conventions d'échanges de données, ainsi que tout autre document y afférent.

ADOPTÉ

N'a pas participé au vote :
Mme Sandrine ROTZLER

**CONTRAT DE VILLE - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE
LIMOGES - ANNÉE 2016 - ACOMPTES**

Depuis plusieurs années, les associations et organismes bénéficiaires de subventions au titre de la Politique de la Ville et dont les actions sont reconduites, perçoivent, dès le premier trimestre de l'année en cours, une avance sur la participation de la Ville de Limoges.

Afin de permettre aux structures concernées d'avoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite de leurs actions, sans attendre la validation des commissions partenariales, le Conseil municipal autorise le versement, comme suit, d'une avance sur la participation de la Ville, à hauteur de 25 % de l'aide attribuée en 2015, aux associations structurantes oeuvrant dans le cadre du Contrat de Ville ayant perçu l'an dernier une subvention égale ou supérieure à 7 000 € et dont les actions sont reconduites.

STRUCTURES	INTITULE de l'ACTION	Montants versés en 2015 en €	Acomptes 25 % par association en €	Acomptes 25 % par association en €
Centre Social ALIS	Accueil loisirs "espace ALIS"	19 937,00	4 984,25	
	Animation collective familles	1 000,00	250,00	
				5 234,25
ALCHIMIS	Animations enfants -jeunes 6-17 ans	37 869,00	9 467,25	
	Frais de siège	46 954,00	11 738,50	
	Animations familles-adultes	10 000,00	2 500,00	
				23 705,75
A.S.C. Bellevue Naugeat	Accueils de loisirs	5 664,00	1 416,00	
	Frais de siège	16 375,00	4 093,75	
	Accompagnement éducatif et scolaire	3 000,00	750,00	
				6 259,75
Beaubreuil Vacances Loisirs	Accueil de loisirs	29 418,00	7 354,50	
	Ludothèque	5 447,00	1 361,75	
	Frais de siège	26 090,00	6 522,50	
	droit et citoyenneté	5 447,00	1 361,75	
	Espace de vies sociale	20 000,00	5 000,00	
	Espace petite enfance	778,00	194,50	
				21 795,00
Centre d'Animation Portes Ferrées	Frais de siège	50 764,00	12 691,00	
	Accueil 3-17 ans	24 171,00	6 042,75	
	Cité Agora	50 000,00	12 500,00	
				31 233,75
Centre de Loisirs Jeunes	Accueil de loisirs	17 040,00	4 260,00	
	Centre de Ressources	16 450,00	4 112,50	
				8 372,50

Association ALSEA (INTERVAL)	Structure d'animation et d'accueil	27 205,00	6 801,25	6 801,25
Asso. Chapeau Magique	Accueil de loisirs	25 917,00	6 479,25	
	Frais de siège	39 911,00	9 977,75	
	Actions familiales et animations quartier	1 000,00	250,00	
	Espace pré-ados	1 100,00	275,00	
	Culture social	5 000,00	1 250,00	18 232,00
VITAL	Loisirs Enfance	22 578,00	5 644,50	
	Frais de siège	24 797,00	6 199,25	
	Animation quartier	3 300,00	825,00	
	Poste de secrétariat partagé	3 500,00	875,00	13 543,75
TOTAL			135 178,00	135 178,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SANTÉ-SOLIDARITÉ - EXTENSION DE L'ESPACE DE
RESTAURATION DE LA RPA EMILE DURKHEIM - CONVENTION
AVEC LA CARSAT - OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTÉ -
FOURNITURE DE MÉDICAMENTS - GROUPEMENTS DE
COMMANDES**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA CAISSE D'ASSURANCE
RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT) RELATIVE À L'OCTROI
D'UNE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DE RESTAURATION
DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES EMILE DURKHEIM**

La Résidence pour Personnes Agées Emile Durkheim, propriété de la Ville et gérée par le Centre Communal d'Action Sociale, compte 78 logements.

Ses résidents présentent un état de dépendance croissant, ayant un impact significatif sur l'activité de l'établissement, dont la restauration. Davantage de personnes devraient en effet bénéficier de cette prestation dans les prochaines années. Or, la salle de restauration ne peut accueillir actuellement que 64 places assises. Celle-ci présente, par ailleurs, des problèmes d'isolation phonique, impactant la vie quotidienne des résidents.

A l'issue d'une étude de faisabilité et de coût réalisée par la Direction Architecture et Bâtiments de la Ville, le montant des travaux permettant d'offrir 87 places assises pour cette salle a été estimé à 135 151 € H.T.

Dans le cadre d'un appel à projets visant à soutenir des projets d'investissement permettant d'améliorer la qualité de l'habitat des foyers-logements, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) a retenu cette opération et a décidé d'attribuer une subvention, d'un montant de 54 000 €, pour sa réalisation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la CARSAT, ainsi que tout document qui s'avèrerait nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTÉ - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE LIMOGES

Afin de poursuivre l'action entreprise dans le cadre de l'observatoire local de la santé, le Centre Communal d'Action Sociale va prochainement conclure plusieurs marchés à bons de commande, sans montants minimum ni maximum, avec la SARL COMPAS-TIS, pour une durée de 4 ans.

Afin de permettre à la Ville d'utiliser ces marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, lui confiant la gestion de la procédure, la signature, et la notification des marchés au nom du groupement, chaque entité s'acquittant ensuite des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE MÉDICAMENTS ET LOCATION DE DISPOSITIFS MÉDICAUX
- CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA
CAISSE DES ECOLES ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de médicaments et la location de dispositifs médicaux.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montants minimum ni maximum, seront conclus pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES SCOLAIRES - REGROUPEMENT D'ÉCOLES POUR LA
RENTÉE 2016-2017 - TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTION
AVEC L'USEP - ACQUISITION DE MATÉRIELS SPORTIFS -
PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - GROUPEMENTS DE
COMMANDES**

REGROUPEMENT D'ÉCOLES - RENTÉE SCOLAIRE 2016/2017

Comme la plupart des grandes villes, Limoges a connu, depuis 25 ans, une perte de plus de 2500 élèves. Les effectifs se sont finalement stabilisés pour atteindre aujourd'hui environ 9700 élèves.

Cette baisse des effectifs correspond à l'équivalent de 10 écoles de 10 classes. Or le nombre de sites scolaires est resté quasi identique hormis les fermetures des 3 écoles Charles Silvestre, Roger Franck et Romanet.

Les 68 écoles publiques de Limoges sont aujourd'hui réparties entre 39 sites scolaires, dont l'offre est devenue hétérogène : 4 sites accueillent plus de 400 élèves tandis que 12 sites en comptent moins de 150 (dont 7 moins d'une centaine d'élèves).

Le nombre d'écoles étant resté pratiquement identique, les charges de fonctionnement sont restées stables, en particulier les dépenses afférentes à l'entretien, à l'exploitation et à la maintenance technique des bâtiments.

Afin de rendre l'offre scolaire plus efficiente, il semble opportun de concentrer les moyens sur un nombre moins important d'écoles. Il est donc envisagé de regrouper les classes des sites les plus fragiles sur d'autres écoles, qui présentent par ailleurs des avantages en terme de disponibilité de locaux et de proximité d'équipements sportifs et culturels pour l'organisation des temps périscolaires.

A cet effet, le Conseil municipal donne son accord au transfert, à compter de la rentrée de septembre 2016, des sept classes des écoles élémentaires de Bellegarde, du Présidial et de l'école primaire de l'Abbessaille vers des écoles de proximité, selon les modalités suivantes :

- la classe unique de Bellegarde sera transférée à l'école élémentaire de Landouge ;
- les 5 classes élémentaires du Présidial et de l'Abbessaille seront réaffectées dans les écoles élémentaires des Bénédictins (2 classes), des Feuillants (1 classe) et de Montmailler (2 classes) ;
- la classe de maternelle de l'Abbessaille sera transférée à l'école maternelle Carnot.

Les conseils d'écoles des écoles de Bellegarde, du Présidial et de l'Abbessaille ont été consultés sur ce projet.

Ces transferts de classes ont été programmés en concertation avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et feront l'objet d'une notification de l'Inspecteur d'Académie, dans le cadre des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2016.

Parallèlement, les services de la Ville ont engagé un travail prospectif destiné à repenser l'organisation des temps périscolaires, notamment la restauration et les déplacements qui en découlent à l'échelle de la commune.

ADOPTÉ

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Pierre LAFOND
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

**TRANSPORTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNALES DE LA VILLE VERS
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
LIMOGES USEP (UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER
DEGRÉ)**

L'association Limoges USEP assure l'organisation du transport des élèves des écoles publiques de la Ville vers les équipements sportifs municipaux pour la pratique des activités sportives obligatoires, dans le cadre d'une convention aux termes de laquelle la Ville lui attribue une participation annuelle.

L'intervention auprès des enseignants des maîtres-nageurs sauveteurs municipaux des piscines de Saint-Lazare et de Beaubreuil, décidée par délibérations du Conseil municipal des 11 février et 29 septembre 2015 a, par ailleurs, permis à un plus grand nombre de classes d'accéder aux bassins.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'association Limoges USEP, une nouvelle convention, fixant le montant de la dotation attribuée par la Ville à 65.000 € pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS NUMÉRIQUES POUR LES GROUPE SCOLAIRES DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

La Ville de Limoges a lancé une procédure formalisée pour la location et la maintenance de copieurs numériques pour les groupes scolaires.

La commission d'appel d'offres, réunie les 7 et 22 janvier 2016, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société CAPEA, pour un montant global et forfaitaire de 34 456 € H.T. correspondant à la location de 73 copieurs et une durée de quatre ans.

La maintenance sera rémunérée par application d'un prix fixé à 0,00336 € H.T. par copie noir & blanc et 0,029 € H.T. par copie couleur.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché ainsi que toute décision susceptible d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE MATÉRIELS SPORTIFS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET L'OPÉRA DE LIMOGES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et l'Opéra de Limoges pour l'acquisition de matériels sportifs.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum et pour un montant maximum annuel défini par le coordonnateur, pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET L'OPÉRA DE LIMOGES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et l'Opéra de Limoges pour la réalisation de prestations de gardiennage.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure allotie, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des accords-cadres seront conclus, sans montants minimum ni maximum, pour une durée maximale de deux ans renouvelable deux fois par périodes successives d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE-JEUNESSE - CRÈCHE MULTI-ACCUEIL "LES MINI FUTÉS" - CRÈCHE DE LANDOUGE - MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - CONVENTIONS - AVENANTS AUX MARCHÉS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE CENTRE D'ANIMATION DES PORTES FERRÉES (CAPF) POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE CRÈCHE MULTI-ACCUEIL "LES MINI FUTÉS" (1ER JANVIER 2016 - 31 DÉCEMBRE 2018)

Dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, la Ville attribue, depuis plusieurs années, une aide financière à l'association « Centre d'Animation des Portes Ferrées » (CAPF) pour le fonctionnement de la crèche multi-accueil « Les Mini Futés » gérée par cette structure.

Cette subvention annuelle de fonctionnement est calculée à partir du nombre d'heures facturées aux familles et d'un coût horaire fixé en fonction d'un prix plafond retenu par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le Conseil municipal :

- compte tenu de l'intérêt de ce service pour les familles du quartier, autorise le Maire à signer, avec le CAPF, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens définissant les conditions et les modalités de l'aide financière allouée par la Ville pour le fonctionnement de cette crèche, pour la période 2016-2018,
- décide de retenir, pour le calcul de cette participation, un coût horaire équivalent à 26,5 % du prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET
LA MUTUALITÉ FRANÇAISE LIMOUSINE POUR LE FONCTIONNEMENT DE
LA CRÈCHE DE LANDOUGE (1ER JANVIER 2016 - 31 DÉCEMBRE 2020)**

La Mutualité Française Limousine assure la gestion de la crèche multi-accueil de Landouge dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Ville et bénéficie à ce titre du soutien de la collectivité, qui lui alloue une subvention annuelle de fonctionnement calculée à partir du nombre d'heures facturées aux familles et d'un coût horaire fixé en fonction d'un prix plafond retenu par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Compte tenu de l'intérêt de ce service pour les familles du quartier et du bon taux d'activité de l'établissement, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la Mutualité Française Limousine pour la période 2016-2020,

- décide de retenir, pour le calcul de la subvention allouée par la Ville, un coût horaire égal à 26,5 % du prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES 1, 2 ET 3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE (1ER JANVIER 2016 - 31 DÉCEMBRE 2019)**

Par délibération du 3 décembre 2002, le Conseil municipal a décidé la création de la « Maison de l'Enfance et de la Jeunesse » dans des locaux situés 25 à 27, boulevard Victor Hugo.

Cet équipement comprend trois « Relais Assistantes Maternelles » pour lesquels la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne verse à la Ville une subvention de fonctionnement.

Après examen du bilan de fonctionnement, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2015 et du projet des Relais Assistantes Maternelles présentés par la Ville pour la période à venir, la Caisse d'Allocations Familiales a renouvelé son agrément à cette structure pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 et s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement par l'attribution de deux prestations de service.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne en vue du versement de ces prestations.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

**CONVENTION DE CESSION DE DONNÉES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE
CONCERNANT LES QUOTIENTS FAMILIAUX ET LES RESSOURCES DES
ALLOCATAIRES POUR LA TARIFICATION DES PRESTATIONS**

Afin de simplifier les démarches des usagers, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne et la Ville de Limoges échangent régulièrement des fichiers informatiques concernant les revenus et les quotients familiaux des allocataires de cet organisme, nécessaires à la tarification des prestations périscolaires, extrascolaires, et de l'accueil en crèches.

L'échange de ces données se fait dans le respect des règles régissant le secret professionnel et des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, une déclaration ayant été effectuée à ce titre auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés le 3 décembre 2009.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les modalités de transfert et de mise à jour des informations échangées sont encadrées par une nouvelle directive de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il est, en effet, désormais obligatoire de recueillir le consentement exprès des allocataires, de mettre en œuvre les mesures de sécurité propres à assurer la protection des données transmises et de veiller à la juste durée de leur conservation.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, une nouvelle convention de cession de données pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, intégrant les modalités ci-dessus énoncées. Cette convention sera reconductible par avenant, par périodes de 12 mois, dans la limite de cinq reconductions,
- décide la résiliation de la convention précédente, en date du 11 mars 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANTS AUX MARCHÉS DE "FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES"

A l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé en 31 lots pour la fourniture de denrées alimentaires, la Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a conclu des marchés à bons de commande avec divers fournisseurs, sans montants minimum ni maximum et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015, renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, prenant en compte de nouvelles modalités de révision des prix ainsi que diverses modifications relatives aux horaires de livraison dans les restaurants scolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LA VILLE DE LIMOGES

L'Université de Limoges, qui rassemble 15 000 étudiants, plus de 1 000 enseignants-chercheurs et près de 750 personnels administratifs et techniques est un acteur économique important du territoire, qui participe à l'évolution urbaine et à l'animation de la Cité et dont il constitue un facteur d'attractivité.

Les relations fortes qui existent entre la Ville de Limoges et l'Université ont été formalisées par une convention cadre de partenariat pour les années 2014 et 2015, listant les coopérations susceptibles d'être menées entre les deux structures et qui a donné le cadre d'intervention de la Ville, par exemple dans le cofinancement des équipements scientifiques du Pôle de Biologie et de Recherche en Santé ou de la chaire d'excellence « prévention de la perte d'autonomie des personnes sur leur lieu de vie ».

Dans un contexte territorial en mutation, tant pour la Ville de Limoges, qui perd son statut de capitale régionale, que pour l'Université de Limoges, engagée dans la création de la communauté d'universités et d'établissements Léonard de Vinci, aux côtés notamment des universités de Tours, d'Orléans et de Poitiers, la Ville et l'Université ont souhaité pérenniser leur coopération au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention cadre de partenariat à intervenir à cet effet entre ces deux entités pour la période 2016-2018, principalement orientée autour des trois axes de coopération suivants :

- l'affirmation de la vocation universitaire du territoire par une réflexion commune sur l'offre de services en direction des étudiants ainsi qu'une mutualisation de certains équipements culturels ou sportifs,
- les synergies territoriales, en rapprochant la recherche scientifique des besoins du territoire, la Ville réaffirmant dans ce cadre son intérêt pour la chaire relative à la prévention de la perte d'autonomie,
- l'optimisation du fonctionnement des deux structures, par des échanges de bonnes pratiques, des rapprochements dans les projets ou des réflexions communes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TOURISME-INTERNATIONAL - ROUTE MONDIALE DE LA
CÉRAMIQUE - CONFÉRENCE 2016 - TOQUES ET PORCELAINES 2017
- CONCERT DES CITÉS UNIES 2016 - OUVERTURE À
L'INTERNATIONAL DES LIMOUGEAUX - APPELS À PROJETS**

**ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE LA ROUTE MONDIALE DE LA
CÉRAMIQUE À LIMOGES EN JUIN 2016**

Afin de promouvoir son identité et son savoir-faire dans le domaine de la céramique, la Ville de Limoges a créé, en 2008, avec d'autres capitales céramiques, le réseau européen UNIC, puis a initié, en 2010, la création de la Route Mondiale de la Céramique, réseau international étendu à l'Asie.

Ces réseaux d'échanges et de réflexions multi-thématiques (économie, culture, tourisme, aménagements urbains, jeunesse, recherche, etc.) ont ainsi permis à Limoges de conforter sa position de capitale mondiale des Arts du Feu et de renforcer sa visibilité et son attractivité, notamment auprès de pays émergents développant un fort pouvoir d'achat, tels que la Chine.

Si les premières années d'existence du réseau ont été consacrées au renforcement des liens entre les 14 signataires de la déclaration de création de la Route Mondiale de la Céramique, et à l'établissement de nouveaux partenariats, elles ont également permis un travail commun au travers de projets financés par la Commission Européenne (Cera-Dest pour le tourisme durable, Cerurbis pour les céramiques urbaines) ou d'opérations de promotion commune lors de salons dédiés, notamment en Chine.

Afin de développer de tels projets, les partenaires se rencontrent à échéances régulières. Ainsi, en septembre 2014, la ville chinoise de Tangshan a accueilli la dernière conférence des membres de la Route Mondiale de la Céramique.

Le réseau étant arrivé à une étape décisive de son développement, avec des décisions à prendre concernant sa configuration et ses orientations, la Ville de Limoges a proposé d'accueillir la prochaine conférence de la Route Mondiale de la Céramique, les 15 et 16 juin 2016.

Durant ces deux jours, Limoges accueillera ainsi ses 12 villes partenaires, ainsi qu'une ville candidate à l'adhésion à ce réseau, afin de dresser un bilan des actions passées, de décider de l'organisation future du réseau et de débattre de différents thèmes, portant notamment sur l'économie, l'identité céramique, la jeunesse, l'éducation et la culture.

Le coût global de cet événement, comprenant, notamment, divers frais d'hébergement, restauration, interprétariat et transport de personnes, est estimé à 98 000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation, par la Ville de Limoges, de la prochaine conférence de la Route mondiale de la Céramique en juin 2016,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOQUES ET PORCELAINE 2017

La Ville de Limoges organise, tous les deux ans, la manifestation « Toques et Porcelaine » dont l'objet est de valoriser conjointement la porcelaine de Limoges et la gastronomie régionale lors d'un week-end festif associant des démonstrations en public, des expositions, un marché de producteurs et différentes animations.

L'édition 2015, qui a eu lieu du 25 au 27 septembre derniers, a, par ailleurs, été marquée par une volonté affirmée de renouvellement, avec la mise en œuvre de nouvelles propositions, qui ont reçu un accueil très favorable de la part du public et des participants (porcelainiers, restaurateurs, producteurs, représentants des lycées professionnels), telles que l'organisation d'une table-ronde au musée national Adrien Dubouché, l'extension du périmètre de la manifestation vers la place Saint-Michel, une exposition de porcelaine associant œuvres de designers et créations des manufactures pour les grandes tables internationales, un concours destiné à valoriser les jeunes des lycées hôteliers, et pour la première fois l'inscription de la manifestation dans le calendrier de la Fête de la Gastronomie.

Cette manifestation sera reconduite en septembre 2017, autour d'un programme varié et qualitatif, qui mobilisera de nouveaux intervenants en vue de favoriser l'attractivité de la ville à cette période.

L'organisation et la coordination de cette nouvelle édition seront confiées, dès le premier semestre 2016, à une agence spécialisée, retenue après consultation. Celle-ci pourra ainsi intervenir en amont pour la construction du programme, la mobilisation des participants ou encore la recherche de partenaires et de sponsors laquelle, dans un contexte budgétaire contraint, s'avère désormais indispensable.

Le coût global de la manifestation est estimé à 175 000 € T.T.C, comme en 2015.

Des subventions seront sollicitées auprès de la Région, à hauteur de 15 %, et du Département de la Haute-Vienne, pour 10 %, au titre du Contrat de Cohésion Limoges Capitale.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer les différents documents nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation,
- à solliciter les subventions attendues auprès de la Région et du Département dans le cadre du Contrat de Cohésion Limoges Capitale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONCERT DES CITÉS UNIES - EDITION 2016

Initialement prévue début décembre 2015, la 7^{ème} édition du « Concert des Cités Unies », réunissant au sein d'un orchestre éphémère des musiciens du conservatoire de Limoges et des villes jumelles de Charlotte aux Etats-Unis, Pilsen en République Tchèque, Seto au Japon, Fürth en Allemagne et Grodno en Biélorussie, a été reportée en fin d'année 2016.

Cet évènement sera alors élargi à la ville coréenne d'Icheon, jumelée avec Limoges depuis le 6 mai 2015, avec la présentation, le 14 décembre 2016, à l'Opéra de Limoges, d'un concert en accès gratuit, réunissant des œuvres présentant l'identité culturelle de chaque pays.

Une seconde représentation pourrait également être organisée dans une autre salle de la région.

Les déplacements des musiciens à Limoges seront pris en charge par les villes jumelles. Leur hébergement sera assuré par les familles des élèves du conservatoire.

Restera à la charge de la Ville de Limoges une dépense d'environ 9.000 € pour la communication autour de l'évènement, divers frais d'accueil ainsi que les coûts directement liés au concert (droits SACEM, enregistrement de CD).

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de cette manifestation,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet, dont les contrats à intervenir pour le recours à des prestations externes, ainsi que, le cas échéant, la convention à intervenir pour l'organisation d'une seconde représentation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPELS À PROJETS - OUVERTURE À L'INTERNATIONAL DES LIMOUGEAUDS

La Ville de Limoges a développé, depuis plus de 35 ans, des actions de coopération internationale avec ses villes jumelles et partenaires, tissant ainsi un ensemble de relations réparties sur 4 continents (l'Europe, l'Asie, l'Amérique et l'Afrique).

Au-delà de la promotion du territoire et des échanges de bonnes pratiques avec des collectivités étrangères, ces relations ont vocation à offrir aux Limougeauds une ouverture sur le monde.

Aussi, dans la perspective de concrétiser les ambitions internationales des citoyens et des acteurs de Limoges, un dispositif de soutien est envisagé à partir de l'année 2016, sous la forme de deux appels à projets distincts :

- un appel à projets « Mobilité internationale des jeunes », visant à accompagner les mobilités individuelle et collective de jeunes vers les villes jumelles et partenaires de Limoges.

Ces mobilités, qui ont vocation à s'inscrire dans le cadre de projets d'éducation, de formation ou d'insertion professionnelle (stages, jobs d'été, échanges scolaires, appariements...), visent à favoriser des rencontres et des coopérations durables avec les citoyens et acteurs de nos territoires de coopération, afin de permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences personnelles, professionnelles et interculturelles.

Pourront bénéficier d'une aide au titre de cet appel à projets les personnes âgées de 16 à 26 ans, résidant à Limoges ou inscrites dans un établissement situé à Limoges, ainsi que les établissements d'enseignement situés sur le territoire communal, dont le projet aura été retenu.

- un appel à projets « Initiatives citoyennes à l'international », destiné à accompagner les acteurs de Limoges dans la réalisation de projets à dimension internationale entrant dans le champ de l'action publique municipale et impliquant la réalisation d'une ou plusieurs activités à Limoges ou à l'étranger.

Dans le cadre de cette démarche, une attention particulière sera portée aux projets liés aux villes jumelles et partenaires de Limoges, sans pour autant être exclusive.

Pourront bénéficier d'une aide au titre de cet appel à projets les associations et autres organismes privés sans but lucratif, les établissements d'enseignement, ainsi que les personnes âgées de 16 à 26 ans, dont le projet aura été retenu.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en œuvre de ce dispositif de soutien, conformément aux règlements correspondants, qui précisent pour chacun des deux appels à projets précités, les objectifs, les critères et les modalités de sélection, ainsi que les conditions de versement de l'aide financière allouée,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet, notamment les procès-verbaux relatifs à l'attribution des aides et les conventions à conclure avec chaque bénéficiaire.

Les appels à projets seront lancés selon une périodicité annuelle, sur la base du calendrier prévisionnel suivant :

- publication des appels à projets début février, pour une réception des candidatures fin mars (première session) et fin octobre (deuxième session) ;
- réunion d'une commission ad hoc d'attribution des projets courant avril (première session) et courant novembre (deuxième session), pour une notification aux lauréats des projets retenus fin avril (première session) ou fin novembre (deuxième session), avec versement d'une première partie de l'aide financière ;
- réalisation des projets entre mai et novembre (première session) ou entre décembre et fin 2017 (deuxième session) ;
- réalisation d'un compte-rendu détaillé par les porteurs de projets puis versement du solde final de l'aide financière à réception du compte-rendu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ARCHIVES MUNICIPALES - LEGS DE M. JEAN-MARIE MASSE -
DON DE MME ANNE-MARIE ARIGASCI**

ACCEPTATION DU LEGS DE M. JEAN-MARIE MASSE

Jean-Marie Masse, figure incontournable du jazz dans la région, décédé le 16 octobre 2015, avait institué la Ville de Limoges légataire des droits afférents à ses archives personnelles concernant le jazz et composées notamment d'enregistrements, photographies, biographies de jazzmen, de collections sur l'histoire du jazz, d'études concernant la musique noire américaine, de revues, magazines, livres, écrits personnels et de tous ses disques et bandes d'enregistrement audio.

Le Conseil municipal :

- décide d'accepter ce legs. Celui-ci sera stocké dans les services de la Ville, aux fins de bonne conservation et fera, par ailleurs, l'objet d'une réflexion en vue de sa valorisation, avec une ouverture au public la plus large possible,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - DON D'ARCHIVES DE MADAME ANNE-MARIE ARIGASCI

Mme Anne-Marie ARIGASCI a proposé de faire don à la Ville d'une partie des archives personnelles de son père Albert CHAMINADE, conseiller municipal de Limoges de 1971 à 1977 et particulièrement actif dans le monde sportif, en particulier dans le milieu du basket.

Compte tenu de l'intérêt de ce fonds, constitué de photos et d'articles de presse ayant trait à la vie professionnelle, politique et sportive d'Albert CHAMINADE, sur la période allant de 1920 à 2005, et qui viendra notamment compléter le fonds déjà existant sur le Cercle Saint Pierre de Limoges, le Conseil municipal :

- décide d'accepter ce don,
- autorise l'inscription de ce fonds sur les inventaires des Archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RENAISSANCE DU
VIEUX LIMOGES POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE DE LA
VILLE DE LIMOGES**

Dans le cadre d'une réflexion menée avec la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, l'association Renaissance du Vieux Limoges a formulé le souhait de procéder à un inventaire du patrimoine funéraire du cimetière de Louyat, en vue d'en conserver une trace et de révéler l'intérêt et la valeur des monuments funéraires.

Cette démarche permettra, en outre, de compléter l'inventaire des sépultures particulières et remarquables que la Ville a réalisé en 2006, à l'occasion du bicentenaire de Louyat, dans un objectif de préservation et de mise en valeur.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre, pour une durée de deux ans renouvelable, avec l'association Renaissance du Vieux Limoges, laquelle prendra à sa charge les dépenses éventuelles liées à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENTS CULTURELS - DISPOSITIF CITY PASS -
MANIFESTATIONS - LIRE À LIMOGES 2016 - PARTENARIATS -
ORGUE DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE - GROUPEMENTS DE
COMMANDES - BILLETTERIE - ACCORDAGE DE PIANOS -
SONORISATION, ÉCLAIRAGE ET VIDÉO**

DISPOSITIF CITY PASS - ENGAGEMENTS AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Dans l'objectif de développer l'attractivité touristique et la fréquentation de la Ville, l'Office de Tourisme de Limoges proposera, à compter du mois d'avril prochain, des « city pass ».

Ces derniers permettront à leurs détenteurs de bénéficier d'un accès à des lieux désignés comme « incontournables » avec un rapport qualité/prix avantageux, ou encore de réductions auprès de différents partenaires.

Le coût des city pass sera fixé par l'Office de Tourisme, en fonction de leur durée de validité, pouvant être de 1, 2 ou 7 jours, et des prestations proposées.

Les musées municipaux des Beaux-Arts et de la Résistance s'inscrivant dans le cadre de ce dispositif comme des « lieux incontournables » proposeront un prix « city pass » équivalent à leurs tarifs réduits (soit 3 € au lieu de 5 € pour le musée des Beaux-Arts et 2 € au lieu de 4 € pour le musée de la Résistance).

L'Office de Tourisme remboursera mensuellement la Ville, sur production d'un état des entrées des bénéficiaires de « city pass ».

Les centres culturels municipaux proposeront également des réductions tarifaires équivalentes à celles accordées aux comités d'entreprise soit moins 20 % sur les tarifs de base.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à ces modalités et à l'adaptation consécutive des grilles tarifaires des établissements municipaux concernés,
- autorise le Maire à signer les engagements à intervenir dans ce cadre avec l'Office de Tourisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LIRE À LIMOGES 2016 - RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS

L'édition 2016 de « Lire à Limoges » aura lieu du 1^{er} au 3 avril prochains.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à établir avec divers intervenants pour l'organisation de tables rondes, conférences et animations, dans le cadre de cette manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2015-2016 - FESTIVAL PSYKÉ DÉKLIK

Du 3 au 13 mars prochains, les centres culturels municipaux John Lennon et Jean Gagnant accueilleront un festival trans cinéma intitulé « Psyké Déklik », consacré au mouvement psychédélique apparu dans les années 60.

Des projections de films, expositions, ciné concerts, lectures et conférences / débats animeront cette manifestation, qui donnera également lieu à l'organisation d'un concert, avec, notamment, le groupe international « The Oscillation » le 5 mars 2016.

Participeront à ce festival différentes personnalités, dont le journaliste / chroniqueur Jean Baptiste Thoret et l'historienne et enseignante en cinéma Nicole Brenez, ainsi que différentes structures spécialisées telles que la Cinémathèque de Toulouse, la Cinémathèque du Limousin, Crium Americum Editions, le festival toulousain Psychédéclit Révolution, de même que la radio Beaub Fm qui procédera à des retransmissions en direct et animera plusieurs émissions.

Des associations locales assureront également la gestion de buvettes.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir avec les différentes associations et structures concernées pour l'organisation de cette manifestation, dont le coût prévisionnel, évalué à 30 000 € maximum, est intégré au budget programmation des centres culturels municipaux pour la saison 2015/2016,
- fixe comme suit la tarification pour le public :
 - séances de cinéma : 5 €,
 - ciné concerts : 10 €,
 - concert du 5 mars : plein tarif : 15 €, tarif réduit (adhérents des centres culturels, - 26 ans, comités d'entreprise) : 10 €,
 - tickets « Pass » (donnant accès à tous les évènements) : 35 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE
DE MANIFESTATIONS - SAISON 2015-2016**

Dans le cadre de la programmation des Centres Culturels Municipaux, la Ville est amenée à collaborer avec diverses associations et structures pour la présentation de spectacles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures concernées pour l'organisation de différentes manifestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE DU CONSERVATOIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles, afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts ou de spectacles.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2015/2016 :

Concert à l'abbatiale de Solignac

Un concert des élèves du conservatoire sera organisé au printemps 2016 en l'abbatiale de Solignac, en partenariat avec l'association « Renaissance de Solignac ».

Projet d'échange entre le département de musique traditionnelle du conservatoire de Limoges et le conservatoire de Rodez

Dans le cadre d'un échange, les élèves de la classe de chabrette du conservatoire de Limoges seront accueillis par le conservatoire de Rodez du 18 au 20 mars prochain lors d'un week-end au cours duquel des stages de danse, conférences, visites et concerts seront organisés. En retour, les élèves de la classe de cornemuse du conservatoire de Rodez seront accueillis par le conservatoire de Limoges du 20 au 22 mai 2016.

A cette occasion, un concert sera organisé à l'ensemble socio culturel de Compreignac.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à cette programmation,
- autorise le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de sa mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT À LA CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT DE L'OPÉRA ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU- CHARENTES

Par délibération du 29 septembre 2015, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec la Région Limousin relative au développement de l'Opéra de Limoges, précisant les missions assignées à cette structure ainsi que les différents objectifs partagés pour les années 2015 à 2018 et fixant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle allouée dans ce cadre par la Région à 320 000 €.

Suite à l'évolution du mode de gestion de l'Opéra, devenu régie personnalisée à compter du 1^{er} décembre 2015, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant intégrant le nouvel établissement à la convention précitée, à intervenir entre ledit établissement, la Ville de Limoges et la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE
POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS INFORMATIQUES À DESTINATION DES
SENIORS**

Le département de la Haute-Vienne, en partenariat avec différents acteurs locaux, tels que les médiathèques et les centres sociaux, organise une action de sensibilisation des seniors à l'utilisation d'internet et des supports de communication smartphone et tablettes.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le département de la Haute-Vienne pour l'organisation, jusqu'au 1^{er} avril 2016, de quatre ateliers de deux sessions chacun à la Bfm de Beaubreuil.

En application de cette convention, la Ville s'engage à mettre à disposition les locaux de l'atelier multimédia et à animer les huit séances d'une heure trente chacune, le Département prenant en charge l'organisation matérielle des ateliers, notamment la gestion des inscriptions et la fourniture de tablettes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'assurer la conservation et le bon fonctionnement de l'orgue de l'église Sainte-Marie, construit par Augustin ZEIGER en 1845-1846, un facteur d'orgues intervient à raison de deux visites annuelles, pour un coût estimé à 1.700 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, pour l'entretien de cet orgue, classé monument historique, à hauteur de 50 % du montant précité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE BILLETTERIE -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec l'Opéra de Limoges, pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de billetterie.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure adaptée, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché sera conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'à un an après sa date de mise en production, renouvelable deux fois par périodes d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACCORDAGE DE PIANOS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT
DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Limoges pour l'accordage de pianos.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché négocié à bons de commande sera conclu, sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 4 500 € H.T., et une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOCATION DE MATÉRIEL DE SONORISATION, D'ÉCLAIRAGE ET DE VIDÉO
AVEC OU SANS PRESTATION - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Limoges pour la location de matériels de sonorisation, d'éclairage et de vidéo avec ou sans prestation.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure allotie, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des accords-cadres seront conclus, sans montants minimum ni maximum, pour une période de deux ans renouvelable une fois pour une même durée.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SCHÉMA DIRECTEUR DU STATIONNEMENT - DISPOSITIONS
RELATIVES AUX ARTISANS - RÉSIDENTS RUE DU TEMPLE -
ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE - TRAITEMENT
DE VÉHICULES HORS D'USAGE - DEMANDE DE M. CANO - AVIS**

**SCHÉMA DIRECTEUR DU STATIONNEMENT - DISPOSITIONS RELATIVES
AUX ARTISANS**

Par délibération du 25 juin 2015, le Conseil municipal a actualisé le schéma directeur du stationnement de la Ville de Limoges avec, notamment, pour objectif la redynamisation résidentielle du centre-ville.

La mise en place, à compter du 1^{er} décembre 2015, d'une tarification spécifique pour les professionnels de santé et d'aide à la personne, permettant de faciliter leurs déplacements auprès des riverains du centre-ville, a été approuvée par une délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2015.

Dans un souci d'équité envers les artisans qui interviennent ou dépannent les usagers à domicile, le Conseil municipal décide de faire bénéficier de ce même dispositif les professionnels exerçant les activités suivantes :

- maçons / plâtriers,
- plombiers / chauffagistes,
- serruriers,
- professionnels des installations et des réparations électriques et de gaz,
- professionnels de la couverture, zinguerie et charpente.

Ces derniers pourront ainsi bénéficier, à compter du 1^{er} mars 2016, de tarifs de stationnement préférentiels sur l'intégralité des zones Rapido et Tempo, à hauteur de 40 € par mois ou de 1,50 € par demi-journée.

Un arrêté détaillera la liste des catégories d'artisans concernées ainsi que les pièces justificatives à présenter chaque année afin d'attester l'appartenance à ces professions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REQUALIFICATION DES RUES DU CLOCHER, DU TEMPLE, DU CONSULAT ET FERRERIE - STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS DE LA RUE DU TEMPLE

Les travaux engagés rue du Temple, dans le cadre de l'opération de requalification des rues piétonnes du centre-ville réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, engendrent des contraintes de stationnement pour les riverains de cette voie, avec l'inaccessibilité, pour une durée prévisionnelle de deux mois à compter du 15 janvier 2016, de plusieurs parkings clos hébergeant 36 usagers.

En compensation de ce préjudice, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Ville de Limoges ont convenu de prendre en charge, à titre exceptionnel et de manière partagée, les dépenses liées au stationnement des riverains de la rue du Temple pénalisés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec Limoges Métropole, fixant les modalités de cette prise en charge selon les principes suivants :

- mise à disposition de 36 emplacements maximum dans les parkings Bibliothèque, Hôtel de Ville et Jourdan, sous la forme d'abonnements mensuels,
- prise en charge financière du coût généré par ces abonnements, à parité entre la Ville et Limoges Métropole, sur la base du tarif prix public de l'abonnement mensuel établi à 55 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction de plusieurs critères, parmi lesquels figure la longueur de la voirie publique communale.

Chaque année, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture doit être actualisée, suite au classement de nouvelles voies dans le domaine public routier.

Le Conseil municipal :

- arrête la longueur des voies communales, au 1^{er} janvier 2016, à 477.481 mètres,
- autorise le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**INSTALLATION DE STOCKAGE ET TRAITEMENT DE VÉHICULES HORS
D'USAGE SUR LA COMMUNE DE COUZEIX - DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ
UNIPERSONNELLE JOSEPH CANO**

M. Joseph CANO a déposé à la Préfecture de la Haute-Vienne une demande d'enregistrement d'une installation classée et une demande d'agrément véhicules hors d'usage concernant l'établissement de stockage et de traitement de véhicules qu'il exploite sur la commune de Couzeix.

Le dossier correspondant a été déposé à la Mairie de Couzeix du 4 janvier au 1^{er} février 2016 inclus.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de la commune de Limoges doit émettre un avis sur cette demande, les installations concernées étant situées à proximité du territoire communal.

Après étude de ce dossier par les services municipaux, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de M. Joseph CANO, sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires visant à la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la prévention des nuisances sonores et de la pollution des sols et de l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'INSTALLATION, DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE JOURNAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION

Dans l'attente de la mise en œuvre d'une procédure pour la conclusion d'un nouveau marché, le Conseil municipal, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 14 janvier 2016, autorise le Maire à signer un avenant n°2 au marché en cours avec la société JC DECAUX France pour l'installation, la location et la maintenance de journaux électroniques d'information, prolongeant la durée de ce marché jusqu'au 28 novembre 2016, pour un montant global de 18 749,70 € H.T. pour les 10 équipements concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES 179, AVENUE DE LANDOUGE

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 11 000 €, d'un ensemble immobilier à usage de remise et de garage sis 179 avenue de Landouge, en vue de sa démolition et afin de permettre le remembrement de la propriété du groupe scolaire de Landouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À
COMPREIGNAC (HAUTE-VIENNE), LIEUDIT "LE PETIT NÉPOULAS**

En vue de sécuriser l'accès aux ouvrages de la Direction de l'Eau de la Ville de Limoges situés sur cette emprise, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 3 000 €, de deux parcelles de terrain d'une superficie d'environ 9 295 m², situées à Compreignac, au lieudit « Le Petit Népoulas ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
21, RUE DE L'ALMA**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir et de voirie, d'une surface d'environ 59 m², sise 21, rue de l'Alma, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN SISES À
LIMOGES, RUE PAUL GAUGUIN ET ALLÉE SEURAT AU PROFIT DE
DOM'AULIM**

Le Conseil municipal :

- constate la désaffectation et le déclassement du domaine public routier, sans enquête préalable dans la mesure où cette opération ne porte pas atteinte à une fonction de desserte, de diverses emprises constitutives d'un délaissé de la rue Paul Gauguin,
- autorise la cession de cette emprise et de diverses parcelles sises rue Paul Gauguin et allée Seurat, pour une contenance d'environ 6 500 m², à la société DOM'AULIM, moyennant l'euro symbolique, pour la réalisation, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de La Bastide, d'une opération de construction de 12 maisons individuelles en accession sociale à la propriété.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**DOMAINE COMMUNAL - CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À
LIMOGES, ROUTE DES CROUZETTES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES
MUSULMANS DE BEAUBREUIL**

Le Conseil municipal autorise la cession, à l'Association des Musulmans de Beaubreuil, moyennant le prix de 13,50 € le m², d'une parcelle de terrain d'une superficie de 800 m², sise 132, route des Crouzettes, en vue de son affectation à usage de stationnement, pour compléter l'offre existante sur ce site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DOMAINE COMMUNAL - COPROPRIÉTÉS DU MARÉCHAL JOFFRE ET DU PRÉSIDENT VINCENT AURIOL - RÉSIDENCE DES GÉMEAUX - PAVILLONS DE BEAUNE-LES-MINES - COPROPRIÉTÉ DULLIN-BEY - RÉVISION DU BARÈME DES PRIX DE VENTE ET MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

—————

Le Conseil municipal :

- actualise comme suit le barème des prix de vente des appartements et garages dépendant des copropriétés du Maréchal Joffre et du Président Vincent Auriol, de la Résidence les Gémeaux, de la copropriété Dullin-Bey et des pavillons de Beaune-les-Mines.

En vue de favoriser l'accèsion à la propriété, la grille tarifaire correspondante comporte désormais une tarification spécifique réservée aux primo-accédants et correspondant à un abattement d'environ 10 % sur le tarif de vente des logements libres, sous réserve que l'acquéreur s'engage à occuper le bien à titre de résidence principale pendant 5 ans minimum et à ne pas procéder à sa revente dans les 5 années suivants son acquisition, sauf motif familial ou économique particulier dûment justifié.

- abroge la délibération en date du 14 octobre 2013 intervenue sur le même objet.

Cession d'immeubles municipaux
Barème des prix de vente

COPROPRIETE DULLIN - BEY

Type de logements	Prix de vente des logements libres	Prix de vente aux primo-accédants	Prix de vente aux locataires ou à leurs ayants droit
T3	33.000,00 euros	29.900,00 euros	26.200,00 euros
T4	36.900,00 euros	32.900,00 euros	29.500,00 euros

COPROPRIÉTÉS DU MARÉCHAL JOFFRE ET DU PRÉSIDENT VINCENT AURIOL

PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS LIBRES

Type de logement	RDC, 3ème et 4ème étage	Du 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage
Petit T2	30.900,00 euros	32.500,00 euros
Grand T2	34.900,00 euros	Sans objet
T3	38.900,00 euros	40.900,00 euros
T4	45.900,00 euros	47.900,00 euros
T5	59.900,00 euros	61.900,00 euros

**PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS AUX PRIMO-ACCÉDANTS ET AUX LOCATAIRES
OU À LEURS AYANTS-DROIT**

Type de logement	RDC, 3ème et 4ème étage	Du 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage
Petit T2	27.900,00 euros	28.900,00 euros
Grand T2	30.500,00 euros	Sans objet
T3	34.900,00 euros	36.900,00 euros
T4	41.500,00 euros	42.900,00 euros
T5	53.900,00 euros	55.900,00 euros

**RÉSIDENCE DES GEMEAUX
6 – 8 - 12, AVENUE DU PRÉSIDENT RENÉ COTY**

Prix de vente des logements libres

Type de logement	Surface	Prix de vente
T2	60 m ²	49.900,00 euros
T2	70 m ²	57.900,00 euros
T3	78 m ²	63.900,00 euros

**PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS AUX PRIMO-ACCÉDANTS ET AUX LOCATAIRES
OU À LEURS AYANTS-DROIT**

Type de logement	Surface	Prix de vente
T2	60 m ²	44.900,00 euros
T2	70 m ²	51.900,00 euros
T3	78 m ²	57.900,00 euros

PRIX DE VENTE DES GARAGES LIBRES

N° du local	Capacité	Prix de vente
1	1 véhicule	9.390,00 euros
23	1 véhicule	9.390,00 euros
61	1 petit véhicule	8.690,00 euros
82	1 véhicule	9.390,00 euros
111	1 grand véhicule	10.320,00 euros
121	1 grand véhicule	10.320,00 euros
123	2 véhicules ou 1 véhicule + remorque	12.430,00 euros
126	1 véhicule	9.390,00 euros
128	1 véhicule	9.390,00 euros
130	1 véhicule	9.390,00 euros

PRIX DE VENTE DES GARAGES AUX LOCATAIRES OU À LEURS AYANTS-DROIT

N° du local	Capacité	Prix de vente
1	1 véhicule	8.320,00 euros
23	1 véhicule	8.320,00 euros
61	1 petit véhicule	7.670,00 euros
82	1 véhicule	8.320,00 euros
111	1 grand véhicule	9.160,00 euros
121	1 grand véhicule	9.160,00 euros
123	2 véhicules ou 1 véhicule + remorque	10.870,00 euros
126	1 véhicule	8.320,00 euros
128	1 véhicule	8.320,00 euros
130	1 véhicule	8.320,00 euros

PAVILLONS DE BEAUNE-LES-MINES

PRIX DE VENTE DES PAVILLONS LIBRES

N° du lot	Adresse	Type	Surface habitable	Prix de vente
64	12 rue de Pillet	T4S	86 m ²	97.900,00 euros
99	7 clos de l'Echalier	T4S	86 m ²	99.500,00 euros
108	9 rue de Peyrat	T4N	89 m ²	97.900,00 euros
124	30 rue de Pillet	T4N	89 m ²	97.100,00 euros

PRIX DE VENTE DES PAVILLONS AUX LOCATAIRES OU À LEURS AYANTS-DROIT

N° du lot	Adresse	Type	Surface habitable	Prix de vente
64	12 rue de Pillet	T4S	86 m ²	90.200,00 euros
99	7 clos de l'Echalier	T4S	86 m ²	91.800,00 euros
108	9 rue de Peyrat	T4N	89 m ²	90.200,00 euros
124	30 rue de Pillet	T4N	89 m ²	89.500,00 euros

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSIDENCE VINCENT AURIOL - 4 À 10 ET 12 À 18, AVENUE DU PRÉSIDENT
VINCENT AURIOL - CESSIION D'UN LOGEMENT**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 34 900 €, d'un appartement de type 3, d'une cave et d'une place de parking situés 8, avenue du Président Vincent Auriol, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Résidence du Président Vincent Auriol ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,
BOULEVARD DE LA VALOINE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE
D'IMPLANTATION D'OUVRAGE AU PROFIT DU SYNDICAT DES
COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE SIS À LIMOGES, RUE MARCEL DEPREZ**

Afin de permettre la réalisation d'un remblai et d'un ouvrage de stabilisation, le Conseil municipal autorise la constitution, moyennant le prix de 450 €, au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé rue Marcel Deprez, d'un droit d'occupation, pour une surface de 450 m² environ, sur une parcelle de terrain appartenant à la Ville située boulevard de la Valoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU 18
JUN 2012 AVEC L'ASPTT**

L'ASPTT occupe plusieurs parcelles de terrain sises au lieudit « Buxerolles » et mises à sa disposition par la Ville de Limoges aux termes d'un bail emphytéotique.

Afin de permettre à ses adhérents de pratiquer le tennis sur un court extérieur, ce club a sollicité l'extension du bail précité sur deux nouvelles parcelles situées respectivement à Couzeix et à Limoges.

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande et autorise le Maire à signer à cet effet un avenant n° 1 au bail susvisé prenant en compte la mise à disposition de ces parcelles supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 22
NOVEMBRE 2000 CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION LIMAIR**

Dans le cadre d'une régularisation, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention intervenue avec l'association LIMAIR pour l'installation d'un préleveur de plomb sur une emprise dépendant du domaine public communal située place d'Aine, actualisant la superficie occupée, compte tenu de la réalisation d'une station de mesure de la qualité de l'air d'une surface d'environ 13 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UN POSTE DE TRANSFORMATION SUR UNE PARCELLE
MUNICIPALE SISE À LIMOGES, LIEUDIT "LE MAS BATIN" - CONVENTION
AVEC ERDF**

En vue d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution publique, ERDF a sollicité la possibilité d'établir un poste de transformation et ses accessoires sur une parcelle appartenant à la Ville sise au lieudit « Le Mas Batin ».

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 375 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec ERDF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE SUR DES
PARCELLES MUNICIPALES SISES À LIMOGES 3 ET 12, ALLÉE ETIENNE
BALUZE ET 20, RUE DU DOCTEUR JACQUET - CONVENTION AVEC ERDF**

En vue du renouvellement d'un câble basse tension au profit de Limoges Habitat, ERDF a sollicité la possibilité d'établir une canalisation souterraine et ses accessoires, sur une longueur d'environ 368 mètres, sur des parcelles appartenant à la Ville situées 3 et 12 allée Etienne Baluze et 20, rue du Docteur Jacquet.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 20 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec ERDF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE
SISE À LIMOGES, CITÉ DU SABLARD - CONVENTION AVEC GRDF**

Afin de rénover le réseau de distribution desservant le groupe scolaire Léon Blum, GRDF a sollicité la possibilité d'établir une canalisation et ses accessoires techniques, sur une longueur de 4 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville sise cité du Sablard.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération, à titre gratuit,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec GRDF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UN POSTE DE SOUTIRAGE SUR UNE PARCELLE
MUNICIPALE SISE À LIMOGES, AVENUE DES CASSEAUX - CONVENTION
AVEC GRDF**

En vue de protéger cathodiquement des canalisations de gaz existantes, GRDF a sollicité la possibilité d'établir une tranchée de 35 mètres, un coffret et un déversoir de 70 mètres sur une parcelle appartenant à la Ville située avenue des Casseaux.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération, à titre gratuit,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec GRDF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UN POSTE DE SOUTIRAGE SUR DEUX PARCELLES
MUNICIPALES SISES À LIMOGES, AVENUE DES CASSEAUX - CONVENTION
AVEC GRDF**

En vue de protéger cathodiquement des canalisations de gaz existantes, GRDF a sollicité la possibilité d'établir une canalisation et ses accessoires, sur une longueur de 30 mètres, sur deux parcelles appartenant à la Ville situées avenue des Casseaux.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération à titre gratuit,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec GRDF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- modification de façades au complexe sportif de Buxerolles,
- ravalement des façades du gymnase de La Bastide,
- création d'un abri pour jeux de cour à l'école maternelle René Blanchot,
- installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles élémentaires de Landouge, Jacques Brel, Jean Zay et au groupe scolaire Herriot-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ESPACES VERTS - RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO SURVEILLANCE -
AVENANT N° 4 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LA
MAÎTRISE D'OEUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS**

**CONVENTION TRIPARTITE D'ADHÉSION AU RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO
SURVEILLANCE DANS LE DOMAINE DU VÉGÉTAL DE LA RÉGION LIMOUSIN
- AVENANT N° 4**

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre Régionale d'Agriculture sont chargées de la mise en œuvre, au niveau local, du plan Ecophyto 2018, qui a, notamment, pour objet la structuration des réseaux d'épidémiosurveillance dans le domaine du végétal.

Suite à une délibération du Conseil municipal du 25 juin 2012, une convention est intervenue entre la Ville et les partenaires précités, afin de préciser les modalités de la participation du service municipal des Espaces verts à ce dispositif.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 4 à la convention susvisée, modifiant certaines données relatives aux modalités de saisie des informations et à l'attribution de la participation financière allouée par la Chambre d'Agriculture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT PONCTUEL DES ESPACES PUBLICS À LIMOGES - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE

Afin d'accompagner la requalification planifiée du centre-ville, la Ville de Limoges a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics dits « secondaires », hors domaine public routier, tels que les espaces verts, espaces paysagers, placettes, parkings ou espaces de stationnement et emprises foncières non occupées.

La commission d'appel d'offres, réunie les 21 décembre 2015 et 14 janvier 2016, a attribué l'accord cadre sans montants minimum ni maximum à intervenir à cet effet aux équipes de maîtrise d'œuvre suivantes, pour une durée de quatre ans :

- groupement Regards Croisés (mandataire) – Cabinet Duarte – DAA (Delage),
- groupement Despaysages – L'arbre Ingénierie – Appaloosa,
- groupement Oekoumene – VRD'EAU – Après la Pluie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cet accord cadre avec les prestataires précités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PATRIMOINE MUNICIPAL - PRESTATIONS TECHNIQUES -
MAINTENANCE - MARCHÉS - AVENANT - GROUPEMENTS DE
COMMANDES**

**AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS "INSTALLATION D'ALARMES INTRUSION
DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ" ET "VÉRIFICATION,
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DÉTECTION ET
ALARMES INCENDIE DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ"**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a conclu deux marchés à bons de commande, sans montants minimum ni maximum, avec la société INEO ATLANTIQUE SNC pour l'installation d'alarmes intrusion et la vérification, l'entretien et la maintenance des installations détection et alarmes incendie dans leur patrimoine.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant aux marchés susvisés, prenant en compte la nouvelle dénomination de la société précitée, devenue société INEO CENTRE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
"DÉTECTIONS ET ALARMES INCENDIE" - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la vérification, l'entretien et la maintenance des installations « détections et alarmes incendie ».

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure adaptée lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché sera conclu, pour une durée maximale d'un an renouvelable une fois, sans montant minimum et pour un montant maximum défini par le coordonnateur qui ne pourra pas excéder 100 000 € HT par an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACHAT, VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'achat, la vérification, l'entretien et la maintenance des matériels de lutte contre l'incendie.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum défini par le coordonnateur, seront conclus pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**INSTALLATION, VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE
D'ALARMES ET MATÉRIELS D'ALERTE ET DE DÉTECTION - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'OPÉRA DE
LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Limoges pour l'installation, la vérification, l'entretien et la maintenance d'alarmes et de matériels d'alerte et de détection.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure allotie lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des marchés, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum défini par le coordonnateur, seront conclus pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES
DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charges dans leur patrimoine.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu pour des montants annuels minimum de 15 000 € HT et maximum de 150 000 € HT, et une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**NETTOYAGE, DÉGRAISSAGE ET DÉSINFECTION DES CONDUITS
D'EXTRACTION ET DES SYSTÈMES D'ASPIRATION DE VAPEURS GRASSES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR LA VILLE DE LIMOGES ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIMOGES - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour le nettoyage, le dégraissage et la désinfection des conduits d'extraction et des systèmes d'aspiration de vapeurs grasses dans leurs divers établissements.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure adaptée lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché à bons de commande sera conclu pour des montants annuels minimum de 5 000 € H.T. et maximum de 30 000 € H.T., et une durée initiale maximale d'un an renouvelable deux fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VÉRIFICATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES
INSTALLATIONS THERMIQUES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la vérification, l'entretien, la maintenance et le dépannage des installations thermiques.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés, sans montant minimum et avec un montant maximum défini par le coordonnateur, seront conclus pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET PROTECTION
DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA CAISSE
DES ECOLES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'OPÉRA DE
LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Limoges pour la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure adaptée lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché à bons de commande, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 40 000 € H.T., sera conclu pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRESTATIONS DE CONTRÔLES TECHNIQUES - CONVENTION CONSTITUTIVE
DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES,
L'OPÉRA DE LIMOGES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec l'Opéra de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale pour la réalisation de prestations de contrôles techniques.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une consultation lancée par la Ville en plusieurs lots, à l'issue de laquelle des accords-cadres multi-attributaires seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ DE
LIMOGES POUR L'ÉLIMINATION DES PIÈCES ANATOMIQUES DU
LABORATOIRE D'ANATOMIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention, d'une durée de cinq ans, à intervenir avec l'Université de Limoges, pour l'élimination au Crématorium de Landouge de pièces anatomiques du Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURES DIVERSES - GROUPEMENTS DE COMMANDES

FOURNITURE DE FLEURS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA CAISSE DES ECOLES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'OPÉRA DE LIMOGES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de fleurs.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée allotie lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des marchés à bons de commande seront conclus pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois, et les montants suivants :

- lot 1 : fourniture de fleurs pour les cérémonies officielles et commémorations :
 - montant minimum annuel : 2 000 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 17 000 € H.T.,

- lot 2 : fourniture de fleurs pour les obsèques et autres cérémonies familiales :
 - montant minimum annuel : 500 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 5 000 € H.T.,

- lot 3 : fourniture de fleurs pour les réceptions :
 - montant minimum annuel : 500 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 8 000 € H.T.

Chaque entité s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'OBJETS PROMOTIONNELS - CONVENTION CONSTITUTIVE
DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, L'OPÉRA DE LIMOGES ET LA
CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, l'Opéra de Limoges et la Caisse des Ecoles pour la fourniture d'objets promotionnels.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée, lancée par la Ville en plusieurs lots, à l'issue de laquelle des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 69 000 € H.T. pour l'ensemble des lots et une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'OUTILLAGE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES, LA RÉGIE
MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Abattoir et l'Opéra de Limoges pour la fourniture d'outillage.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel un accord-cadre multi-attributaires sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une période de deux ans et pourra être reconduit deux fois par périodes d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE QUINCAILLERIE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES, LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET L'OPÉRA DE LIMOGES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Abattoir et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de quincaillerie.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des accords-cadres mono-attributaires seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une période de deux ans et pourront être reconduits deux fois par périodes d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET
L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de matériaux de construction.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE PEINTURE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES, LA RÉGIE
MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Abattoir et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de peinture.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des accords-cadres seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une période de deux ans et pourront être reconduits deux fois par périodes d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS POUR NETTOYAGE ET ENTRETIEN -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES
MÉTROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES
ECOLES, LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Abattoir et l'Opéra de Limoges pour la fourniture d'équipements de nettoyage et d'entretien.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés, sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une période d'un an renouvelable une fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES, LA
RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET L'OPÉRA DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Abattoir et l'Opéra de Limoges pour la fourniture de consommables informatiques.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure allotie, lancée par la Ville au nom du groupement, à l'issue de laquelle des accords-cadres seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une période de deux ans et pourront être reconduits deux fois par périodes d'un an.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son propre budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**COLLECTE DES DÉCHETS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT
DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE, L'OPÉRA DE LIMOGES ET LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, l'Opéra de Limoges et la Caisse des Ecoles pour la collecte des déchets.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 300 000 € H.T., seront conclus pour une durée maximale d'un an renouvelable deux fois.

Chaque membre du groupement s'acquittera des paiements correspondant à ses commandes sur son budget propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE DE VOIES

Le Conseil municipal :

- donne son accord aux propositions de dénominations suivantes :
 - dans le secteur de la voie de liaison sud, le boulevard commençant boulevard du 21 août 1944 et finissant boulevard de la Valoine, est dénommé boulevard Geneviève ANTONIOZ de GAULLE,
 - l'esplanade du Palais des Sports de Beaublanc, commençant et finissant boulevard de Beaublanc, est dénommée esplanade Albert CHAMINADE,
 - le gymnase nouvellement construit, 5 allée du Maréchal Franchet-d'Esperey, est dénommé gymnase Henri NORMAND,
 - le foyer municipal sis 51 rue Henri Lagrange portera le nom de Roger CHARBONNIERAS,
 - le nouvel équipement du quartier des Coutures, situé 12 rue Adrien Pressemane, comprenant un local dédié aux associations, une salle pour les club seniors et une salle polyvalente portera le nom de Yvon BACH.
- abroge la délibération du 19 décembre 1975 concernant la dénomination du foyer de la Cité des Coutures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014

En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport a été présenté au Conseil municipal, retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'année 2014 et les actions que celle-ci a mise en œuvre dans les domaines de compétences suivants :

1) les infrastructures à savoir :

- le développement économique,
- la voirie communautaire,
- l'éclairage public,
- les transports urbains,
- les grands équipements,
- le tourisme,
- l'aide au développement des technologies d'information et de communication,

2) l'environnement avec :

- la gestion des déchets ménagers et la protection et la mise en valeur des espaces,

3) le logement et l'emploi :

- l'habitat avec la poursuite du Programme Local de l'Habitat et du Programme d'Intérêt Général visant à améliorer l'habitat privé,
- la garantie aux côtés des communes de tous les emprunts contractés par les bailleurs sociaux à hauteur de 50 %, pour faciliter la réalisation de logements sociaux,
- l'accueil des gens du voyage,
- l'insertion professionnelle, avec la Mission Locale et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ce rapport.

**COMMUNICATION - REFUGE FOURRIÈRE DÉPARTEMENTAL LUCIEN
BERDASÉ - ARRÊTÉ MODIFIANT ET COMPLÉTANT LES PRESCRIPTIONS
APPLICABLES AU REFUGE EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION
DES ANIMAUX DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE SITUÉ SUR LA
COMMUNE DE COUZEIX, AVENUE DU GÉNÉRAL CHAMBE**

La Société Protectrice des Animaux de Limoges et de la Haute-Vienne a déposé à la Préfecture de la Haute-Vienne un dossier technique concernant la réfection de l'installation de traitement des eaux usées du chenil du Refuge Fourrière Départemental Lucien Berdasé qu'elle exploite avenue du Général Chambe, à Couzeix.

Après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, le Préfet de la Haute-Vienne a pris un arrêté en date du 3 décembre 2015, modifiant et complétant en conséquence les prescriptions applicables à cette installation et actualisant les valeurs limites de rejets, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.